

La Réunion : Entre Nature, Culture et Traditions

Du 22 septembre au 1er octobre 2025

Prix spécial
L'Avenir, àpd.
3290€ pp

Votre Voyage

Découvrez ce joyau de l'océan Indien où nature époustouflante et culture riche se mêlent harmonieusement. Ce circuit vous emmènera à la rencontre de paysages spectaculaires : volcans majestueux, cirques verdoyants et plages de sable fin. Plongez dans l'histoire et les traditions réunionnaises en visitant des villages typiques, des plantations de vanille et des marchés colorés. Ce voyage est une invitation à l'émerveillement et à l'immersion dans une culture chaleureuse et authentique.

La Réunion en septembre :

Septembre est une excellente période pour voyager à La Réunion. Cette période marque le début du printemps austral, avec des températures agréables et un climat généralement sec.

- **Climat agréable** : Les températures oscillent entre 20 et 28°C selon les régions.
- **Faible risque de pluie** : C'est la saison sèche !
- **Paysages en fleurs** : La végétation est luxuriante et certaines plantes commencent à fleurir, embellissant encore les paysages.



Votre Itinéraire

JOUR 1 | Lundi 22 septembre 2025

Départ en autocar de Bruxelles en direction de l'aéroport de Paris-CDG. Arrêt à Namur en cours de route. Départ prévu à 10h30 de Bruxelles.*

Vol Air Austral de Paris-CDG à destination de La Réunion. Départ prévu à 19h00 et arrivée à 08h10 le lendemain.*

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie*

JOUR 2 | Mardi 23 septembre 2025

Arrivée à Saint-Denis, récupération de vos bagages et accueil par votre guide local.

Départ en direction de la côte est à la découverte de la **Vanilla Planifolia**, également appelée "la liane vanille".

Introduite sur l'île au début du XIXème siècle, cette plante tropicale nécessite un savoir-faire unique pour produire ses précieuses gousses. C'est un jeune esclave, Edmond Albius, qui découvre la méthode de pollinisation manuelle de la fleur, indispensable pour que la vanille fructifie hors de son habitat naturel. Ce geste délicat, toujours pratiqué aujourd'hui, a permis à La Réunion de devenir un acteur majeur de la production mondiale de vanille, connue sous le nom de "vanille Bourbon", synonyme de qualité et d'excellence.

Déjeuner en ferme auberge typique puis retour sur Saint-Denis.

Installation à l'hôtel et après-midi libre.

Dîner et nuitée à l'hôtel Juliette Dodu (ou similaire).



JOUR 3 | Mercredi 24 septembre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ pour le **cirque de Salazie** par une route très luxuriante longeant la rivière du Mât et ses gorges, ornées de nombreuses cascades.

Le cirque de Salazie est un écrin de verdure classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Connu pour ses cascades spectaculaires et sa végétation luxuriante, il offre des paysages enchanteurs. Accessible facilement, c'est aussi un lieu empreint de culture, abritant des villages pittoresques comme Hell-Bourg, réputé pour son charme créole.

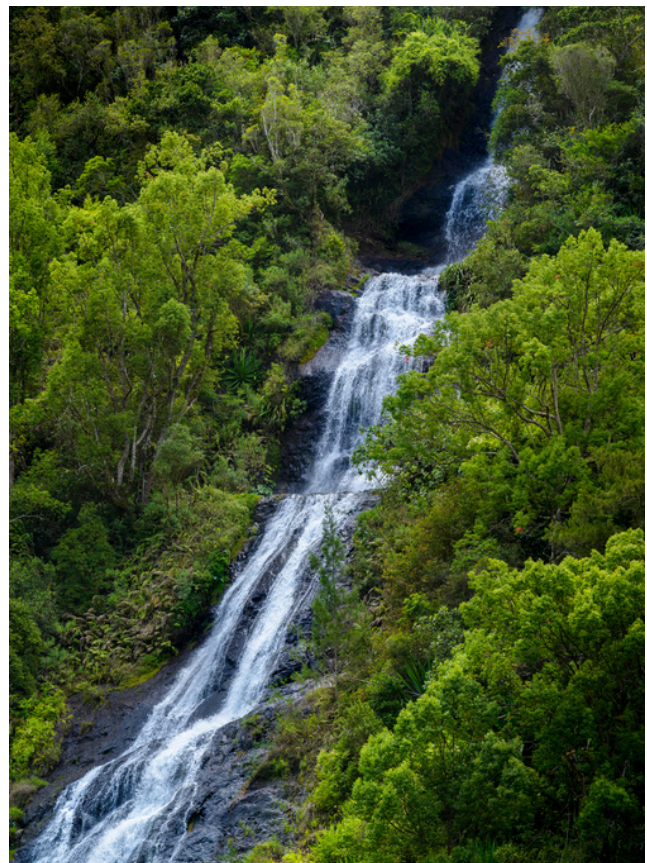
Arrêt au **Voile de la Mariée**, magnifique cascade dans le cirque de Salazie. Elle doit son nom à ses multiples filets d'eau qui dévalent les falaises, évoquant un voile de mariée.

Déjeuner à **Hell-Bourg** et balade à pied à la découverte du village créole.

Visite de la **Maison Folio**, maison créole typique du XIXème siècle. Ce site historique permet de découvrir l'architecture traditionnelle réunionnaise, ses jardins luxuriants et l'art de vivre d'antan.

Temps libre dans le village puis retour à Saint-Denis.

Dîner et nuitée à l'hôtel Juliette Dodu (ou similaire).



JOUR 4 | Jeudi 25 septembre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ vers le coeur du **Sud Sauvage**, Réunion authentique et traditionnelle, au charme créole indéniable.

Différents arrêts nature vous seront offerts, avec notamment le **Piton Sainte-Rose**.

*Le Piton Sainte-Rose est un cône volcanique formé par l'éruption du Piton de la Fournaise en 1977. Ce lieu est célèbre pour son éruption spectaculaire qui à miraculeusement épargné **l'église Notre-dame-des-Laves**, un symbole de résilience et de spiritualité.*

Traversée de la **zone du Grand Brûlé**, étendue de paysages volcaniques façonnés par les coulées de lave du Piton de la Fournaise. Ce site impressionnant offre un spectacle unique, où la lave rencontre l'océan, créant des panoramas fascinants.

Continuation sur les anciennes coulées de lave du Grand Brûlé en s'arrêtant sur la coulée de 2007, la plus impressionnante.

Déjeuner créole au Cap Méchant puis continuation de la route en longeant le Cap Méchant, Manapany les Bains, Grand Anse,...

Arrêt à Saint-Philippe pour visiter les splendides **Jardins des Parfums et des Epices**.

Ces jardins sont un havre de biodiversité où l'on découvre des plantes tropicales, des épices exotiques comme la cannelle, la muscade et le curcuma, ainsi que des arbres rares. Une visite sensorielle idéale pour les amoureux de nature et de saveurs.

Goûter créole en fin de visite.

Dîner et nuitée à l'hôtel Villa Delisle (ou similaire).



JOUR 5 | Vendredi 26 septembre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ vers le coeur du massif du **Piton de la Fournaise**, classé au patrimoine de l'Unesco.

Arrêt panoramique au **Nez du Boeuf**, avec une vue plongeante sur la ville de la Rivière des Remparts.

Vous traverserez ensuite la **Plaine des Sables**, paysage lunaire unique, avec ses étendues de cendres volcaniques rougeâtres et noires. Ce site impressionnant offre une ambiance hors du commun, idéale pour les amateurs de nature et de géologie.

Temps libre pour apprécier ce paysage volcanique unique puis déjeuner en table d'hôtes pour découvrir les plats traditionnels cuits au feu de bois.

L'après-midi, rendez-vous olfactif et gustatif, entre traditions et authenticité, avec un **atelier rhum arrangé**. Vous découvrirez les sercets de fabrication du rhum arrangé réunionnais.

Continuation vers le sud avant de remonter sur Saint-Louis et d'emprunter la célèbre route aux 400 virages, qui vous fera pénétrer en plein coeur du cirque de Cilaos.

Dîner et nuitée à l'hôtel Le Cilaos (ou similaire).



JOUR 6 | Samedi 27 septembre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ pour l'**Îlet à cordes**, "au bout du monde", par une route étroite qui relie Cilaos au bourg de l'Îlet. Vous traverserez des panoramas époustouflants.

Visite avec un "enfant du pays" qui vous narrera l'histoire de l'Îlet, la vigne, et surtout la **culture de la lentille de Cilaos**, "l'or noir de l'île".

La culture de la lentille de Cilaos est une tradition locale. Les lentilles sont reconnues pour leur goût unique et sont cultivées dans les sols volcaniques et l'altitude, dans un cadre naturel exceptionnel.

Découverte du village à pied et visite d'une authentique case créole pour vous immerger dans l'art de vivre à la Réunionnaise.

Repas typique au feu de bois puis retour au village de **Cilaos**.

Promenade afin d'apprécier la douceur de vivre et les paysages alentours de toute beauté.

Retour à l'hôtel en fin de journée.

Dîner et nuitée à l'hôtel Le Cilaos (ou similaire).



JOUR 7 | Dimanche 28 septembre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ pour une découverte du **cirque de Cilaos**.

Ce site spectaculaire est entouré de montagnes majestueuses, dont le Piton des Neiges, le point culminant de l'île. Ce cirque, classé au patrimoine de l'Unesco, offre des paysages à couper le souffle : cratères, gorges, cascades et forêts denses.

De la **Roche Merveilleuse**, vous surplomberez le village de Cilaos.

Rencontre avec des artisans locaux.

Continuation vers le sud pour le déjeuner.

L'après-midi sera consacrée à la découverte de **Saint-Pierre**, "capitale du sud".

Situé sur la côte sud, Saint-Pierre est un lieu vibrant, entre mer et montagne. C'est la deuxième plus grande ville de l'île, avec un centre animé, des marchés locaux et des plages idéales pour la baignade. Ce village allie culture créole, histoire coloniale et beauté naturelle, offrant ainsi une expérience complète à ses visiteurs.

Dîner et nuitée à l'hôtel Ness (ou similaire).



JOUR 8 | Lundi 29 septembre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel et route à travers une succession de paysages : étendues arides, champs de canne à sucre, forêts de cryptomérias et de tamarins, prairies,... jusqu'au Piton Maïdo (2 200 m d'altitude).

Splendide vue sur le **cirque de Mafate**, accessible uniquement à pied ou en hélicoptère.

Le cirque de Mafate est l'un des endroits les plus isolés de La Réunion. Ce véritable paradis naturel, encadré par des montagnes escarpées, offre des paysages époustouflants, avec des cratères, des vallées verdoyantes et des rivières tumultueuses.

Initiation à la cuisine créole avec la réalisation de samoussas ou de bonbons piment.

Découverte de **Saint-Paul**, l'une des villes les plus anciennes et les plus dynamiques de l'île.

*Le centre-ville historique, avec ses marchés animés et ses bâtiments coloniaux, révèle un riche patrimoine culturel. Saint-Paul est aussi réputé pour son littoral, avec ses belles plages et ses lagons. Le **cimetière marin de Saint-Paul**, où reposent de nombreuses personnalités historiques, est un lieu emblématique. Ce village allie culture, histoire et beauté naturelle.*

Dîner et nuitée à l'hôtel Ness (ou simialire).



JOUR 9 | Mardi 30 septembre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel et matinée libre.

Déjeuner à l'hôtel puis départ pour une **balade champêtre** avec un personnage atypique qui vous contera l'histoire de personnages et de plantes endémiques de la Réunion.

Transfert pour l'aéroport.

Vol Air Austral de Saint-Denis à destination de Paris-CDG. Départ prévu à 19h55 et arrivée à Paris à 05h30 le lendemain.*

JOUR 10 | Mercredi 1er octobre 2025

Arrivée à Paris-CDG et transfert en autocar vers Bruxelles. Arrêt en cours de route à Namur. Arrivée à Bruxelles prévue aux alentours de 11h00.*

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie*



Prix & Conditions

La Réunion : entre Nature,
Culture et Traditions

Du 22 septembre au 1er octobre 2025

Prix par personne :

Sur base de min. 20 participants

En chambre double : 3390€

Réduction abonné : -50€ pp

En chambre single : 3910€

Réservation avant le 01/03/2025 : -50€ pp

Inclus : Transferts en autocar Bruxelles-Paris CDG Aller/Retour | Vols Air Austral Aller/Retour, classe économique (horaires sous réserve de modification par la compagnie) | Taxes aériennes (495€ au 21 janvier 2025) | Transport sur place en autocar privé | Guide local francophone pour toutes les visites mentionnées | Hébergement dans les hôtels mentionnés ou similaires | La pension complète du déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 9 | Visites et activités mentionnées au programme | Accompagnement L'Avenir durant tout le séjour au départ de Bruxelles | TVA & Fonds de Garantie

Non inclus : Les boissons | Les pourboires aux guides et aux chauffeurs | Les dépenses personnelles | Les assurances voyage | Toute prestation non reprise sous la rubrique "inclus"

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 179 et 120 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 119 et 60 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Entre 59 et 30 jours avant le départ : 90% du montant du voyage

Moins de 30 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités : Pour les ressortissants belges : **carte d'identité ou passeport** valable au moins 3 mois après le retour.

Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade.

Informations & Réservation

lesvoyages.be (*agence du pôle voyages du groupe IPM*)

Lic 1652, Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

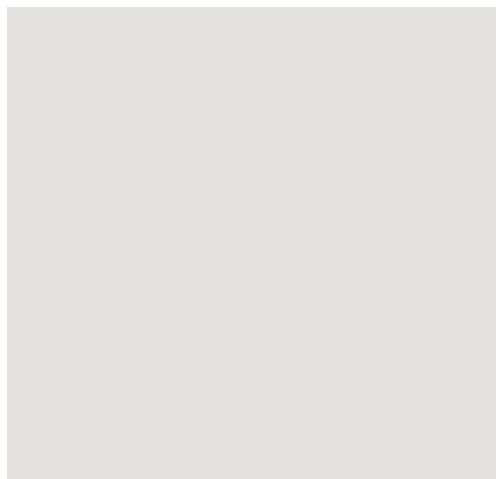
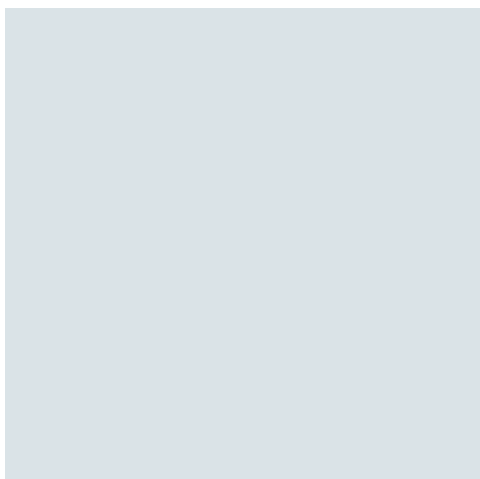
Tel : +32 478 71 04 74

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription

La Réunion : entre Nature, Culture et Traditions

Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
 Rue : N° :
 Code Postal : Localité :
 Tél.: GSM :
 e-Mail :

**Réserve place(s) pour le voyage "La Réunion : entre Nature, Culture et Traditions"
 du 22 septembre au 1er octobre 2025**

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

**tels qu'indiqués sur les documents d'identité*

Chambre : ☐ Chambre double 3390€ / p ☐ Chambre twin (2 lits) 3390€ / p
 ☐ Chambre single 3910€ / p
 ☐ Je suis abonné(e) à L'Avenir et je bénéficie d'une réduction de 50€/p,
 Je suis abonné(e) au nom de.....
 ☐ Réservation avant le 01/03/2025 : -50€/p

Assurance : ☐ Assurance annulation (4% du montant du voyage)
 ☐ Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
 ☐ Pas d'assurance souhaitée

☐ Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

☐ Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51737074885962**, avec la mention **"EDA - Reunion 2025"**, et le solde pour le 11 août 2025 au plus tard.

☐ Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

☐ J'autorise lesvoyages.be à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à

lesvoyages.be (agence du pôle voyages du groupe IPM)

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur) | Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles | +32 478 71 04 74 | contact@lesvoyages.be
 TVA 431.861.222 | Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1.CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be
Lic Cat A 1652
01/07/2